

23 oct. 2001, Québec

Signature de l'entente de principe entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris

Monsieur le Grand Chef, Ted Moses,
Monsieur le Chef de Eastmain, Edward Gilpin,
Monsieur le Chef de Waswanipi, Paul Gull, Chers collègues du Conseil des ministres, Messieurs Brassard et Chevrette,
Madame et Messieurs les Chefs des communautés cries de la Baie-James, Monsieur le Député d'Ungava, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de participer aujourd'hui à cette cérémonie de signature d'une entente de principe historique entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris du Québec.

Au moment du discours inaugural de la 36e législature de notre Assemblée nationale, le 22 mars dernier, j'avais indiqué que j'entendais continuer à travailler à l'établissement d'un dialogue constructif avec les nations autochtones du Québec. La négociation de solutions mutuellement acceptables relativement à l'exercice d'une plus grande autonomie par ces nations s'inscrit fort bien dans la foulée de la commémoration du tricentenaire de la Grande Paix de Montréal de 1701. Je suis donc très heureux de concrétiser ces objectifs par la conclusion de cette entente, qui constituera, j'en suis sûr, les bases d'une Grande Paix entre le Québec et les Cris.

Les dirigeants des nations ont, dans le cadre de l'exercice de leurs mandats, quelques occasions de construire des jalons dont la portée est historique.

La cérémonie de signature d'aujourd'hui est certainement pour moi l'un de ces moments privilégiés. Un des moments de l'histoire où deux nations décident, sur la base d'une volonté commune, de tourner la page afin de bâtir un avenir prometteur et ouvert sur des horizons nouveaux. Le Québec forme, nous le savons tous, une nation. Les Cris aussi forment une nation, un fait qui a été reconnu il y a plusieurs années déjà sous le gouvernement de mon regretté chef et ami, M. René Lévesque. L'une comme l'autre, nos nations apportent une façon originale de vivre l'aventure humaine et méritent, à ce titre, de bénéficier de conditions favorisant leur épanouissement et leur développement respectifs. L'entente d'aujourd'hui fournira aux Cris des moyens concrets d'assurer le développement de leurs communautés. Soyons clairs, chacune des communautés a fait le choix de parier sur la confiance et le respect plutôt que sur l'affrontement et la méfiance. Certains continueront de porter leur attention sur ce qui nous divise plutôt que sur ce qui nous unit. Nous, qui sommes parties prenantes à la signature de cette entente historique, aurons la responsabilité, dans les mois et les années à venir, de garder les yeux fixés sur l'avenir et la nécessaire réconciliation de nos deux nations. L'entente d'aujourd'hui définit des bases assurant que les gains de l'un ne se feront pas au détriment de l'autre. Elle favorisera plutôt l'émergence d'un contexte où l'une et l'autre des nations bénéficieront du changement.

Ce choix, le grand chef Ted Moses et moi avons décidé de le faire lorsque nous nous sommes rencontrés en juin dernier. Nous avons échangé à ce moment là de manière très franche et très directe. Nous avons alors fait le constat que nous avons des différends importants à résoudre et qu'il n'existait qu'une seule voie viable pour y parvenir, celle du dialogue. Nous avons alors convenu

qu'il fallait nous affranchir de l'approche juridique qui entachait nos relations depuis quelques années. Il est devenu clair que nous devons définir ensemble une nouvelle base à partir de laquelle nous pourrions construire une relation de nation à nation, une relation tournée vers l'avenir. Nous avons surtout constaté qu'il y avait encore trop à faire pour le développement des communautés cries, pour le développement du Nord-du-Québec et pour le développement du Québec en général; nous devons trouver le moyen de nous entendre. Nous avons alors demandé à nos proches collaborateurs d'explorer s'il nous était possible de tourner la page et de convenir ensemble d'une nouvelle approche qui permettrait à nos communautés respectives d'évoluer dans un environnement plus serein, ouvert sur l'avenir. Je tiens à souligner ici le remarquable travail de l'équipe de négociation dans la réalisation de ce mandat. Je pense plus particulièrement au travail de M. Abel Bosum, chef négociateur cri.

L'entente que M. Bosum a contribué à élaborer amorce une nouvelle relation de nation à nation, un nouveau départ qui permettra d'établir de nouvelles relations politiques, économiques et sociales entre le Québec et les Cris. Tout en demeurant fondée sur les engagements contractés il y aura bientôt 26 ans lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), notre relation se caractérisera davantage par la confiance, la coopération, le partenariat et le respect mutuel.

Je demande donc à ces mêmes proches collaborateurs de poursuivre le processus déjà bien entamé pour préciser les principes établis, convenir des modalités plus fines d'application et de rédiger un projet d'entente finale d'ici la fin de 2001. Vous aurez compris que les procédures judiciaires sont de facto dès maintenant suspendues pour nous permettre de nous concentrer sur la préparation de cette entente finale dans le nouvel esprit de collaboration et de confiance mutuelle qui dorénavant nous animera.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que les Cris consentent à la réalisation du projet hydroélectrique Eastmain et au projet de dérivation de la rivière Rupert. Ces projets, qui sont stratégiques pour assurer l'approvisionnement énergétique du Québec, représentent des investissements de 3800000000 \$. Ils donneront lieu à l'augmentation de 15 % de la production d'électricité sur le territoire de la Baie-James, et permettront la création d'emplois représentant quelque 8000 années-personnes durant les six années et demie que durera la phase de construction. Une fois l'entente finale signée, nous débuterons dans les plus brefs délais les études, notamment environnementales, préalables aux travaux de construction.

Je profite de l'occasion pour annoncer la création d'un comité ministériel propre au Nord-du-Québec. Celui-ci sera présidé par le ministre Guy Chevrette qui sera secondé dans l'exercice de ses fonctions par le député d'Ungava, M. Michel Létourneau. Le comité sera notamment chargé de favoriser les retombées et l'établissement de partenariats durables entre les Cris et les populations non autochtones régionales, en continuité avec la Politique de développement du Nord-du-Québec adoptée par le gouvernement au printemps dernier. Avec la signature de cette entente de principe, aujourd'hui, les conditions sont réunies comme jamais pour aller encore plus vite et plus loin dans le développement de cette région, et ce, au bénéfice de toutes les populations régionales.

[In conclusion, I wish to reiterate that the signature of this historic agreement marks the establishment of a new and open relationship, based on the common values and interests of the Cree and Québec nations. It reinforces the capacity of the Cree to ensure their own development and

focuses on a shared willingness to pursue the harmonious development of Northern Québec, in respect for our respective cultural heritages and in a context of increasing modernization.]

Je vous remercie.